

## NOTE EXPLICATIVE

L'année scolaire est divisée en trois périodes (P1 – P2 – P3).

A la fin de chaque période, un bulletin en version papier sera remis à chaque élève.

### Les dates de remise des bulletins

Période 1 : fin décembre

Période 2 : fin mars/début avril

Période 3 : début juillet

Entre ces moments clés, les résultats des évaluations peuvent être consultés quotidiennement via le « carnet de cotes » accessible sur la plateforme APSchool.

Il est conseillé de consulter ce carnet de cotes numérique régulièrement.

### Comment lire le bulletin ?

Notre établissement a opté pour l'évaluation continue.

Pour chaque période, les élèves seront évalués de manière formative et sommative.

- **L'évaluation formative (F)** : cette évaluation est effectuée en cours d'apprentissage et vise à apprécier le progrès accompli par l'élève, à mesurer ses acquis et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage ; elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève face aux apprentissages et aux « attendus visés » ; elle peut se fonder en partie sur l'auto-évaluation. Cette évaluation consacre un droit à l'erreur pour l'élève. Elle a lieu au moment des apprentissages.
- **L'évaluation sommative (S)** : c'est l'ensemble des épreuves permettant aux enseignants d'établir un bilan des acquis des élèves par rapport aux attendus au terme d'une ou de plusieurs séquences d'apprentissage. Il s'agit d'une évaluation qui se situe clairement après une ou plusieurs séquences d'apprentissage. Il s'agit donc d'établir un bilan, un état des lieux après un temps donné et également au terme d'une année d'études des acquis des élèves par rapport à un idéal, à une norme de référence permettant de garantir la poursuite fructueuse d'apprentissages futurs.

A la fin de l'année, une session de bilans sera organisée pour la dernière évaluation sommative. Pour certains cours, ce sera un bilan des essentiels qui reprendra des notions de l'ensemble de l'année.

Pour plus de précisions, il est conseillé de consulter les intentions pédagogiques que les élèves ont reçues au début d'année scolaire pour chaque cours.

En dernière période (P3), un cumul des résultats des évaluations sommatives des trois périodes de l'année sera calculé. Ce cumul sommatif déterminera si l'élève a réussi son année.

Critère de réussite : 50% de moyenne – voir le règlement général des études qui se trouve sur le site de l'école.

### L'évaluation certificative

Cette évaluation est liée à un moment précis de la scolarité. Elle correspond à la délivrance d'un certificat : le CE1D à la fin du premier degré, le CE2D à la fin du deuxième degré et le CESS à la fin de la sixième année. Les résultats de ces épreuves externes seront notés sur une feuille annexe.

### L'attestation de fin d'année

En fin d'année scolaire, le conseil de classe délivre aux élèves les attestations suivantes :

- AOA : attestation A : réussite
- AOB : attestation B : réussite avec restriction
- AODFS : uniquement en fin de premier degré : réussite avec restriction
- AOC : attestation C : échec